



MODE D'EMPLOI

Vous devez remplir le bulletin d'adhésion joint :

- pour votre affiliation et celle de vos ayants droit
- pour une modification (ne remplir que les informations nécessaires et votre n° adhérent)

Envoyez votre dossier complet à :

MUTUELLE RENAULT
9, rue de Clamart
92772 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex
API : FR CL 009 1 10

1 - COMPLÉTEZ ET SIGNEZ LE BULLETIN CI-JOINT

2 - JOIGNEZ LES PIÈCES JUSTIFICATIVES NÉCESSAIRES À VOTRE AFFILIATION

POUR VOUS :

- Une copie de votre attestation Vitale à jour (à demander à votre caisse de Sécurité Sociale) (hors garantie GC) qui corresponde à votre situation familiale actuelle afin de bénéficier de la télétransmission entre la Sécurité Sociale et la Mutuelle Renault.
- Un relevé d'Identité Bancaire ou Postal (RIB ou RIP).
- Dans le cas où vous justifiez d'une année de couverture sans interruption dans une précédente mutuelle (hors garantie GC), aucun délai de carence n'est appliqué. Pour cela, envoyez-nous un certificat de radiation de votre précédente mutuelle dès à présent ou dans les 2 mois de votre adhésion à la Mutuelle Renault.

POUR VOS AYANTS DROIT :

- **Concubin ou Pacsé :**
 - ▶ Une attestation sur l'honneur et un justificatif d'adresse commune pour le concubin ou copie du contrat de PACS pour les personnes pacsées.
 - ▶ Une copie de votre attestation Vitale à jour (hors garantie GC).
- **Enfant(s) à charge âgé(s) de plus de 18 ans et de moins de 25 ans et selon le cas :**
 - ▶ Pour tous, une copie de leur attestation Vitale à jour.
 - ▶ Si scolarisé, en études supérieures ou en apprentissage : certificat de scolarité ou d'apprentissage (demandé tous les ans).
 - ▶ Si non scolarisé et inscrit individuellement à la Sécurité Sociale : nous le signaler pour proposition d'une adhésion individuelle destinée aux moins de 30 ans.
 - ▶ Si non scolarisé mais inscrit sur votre carte Vitale : nous le signaler pour application du tarif adulte de moins de 30 ans sur votre dossier.
- **Pour les enfants handicapés à charge sociale :**
 - ▶ Afin de bénéficier de la cotisation gratuite s'il est enfant (moins de 20 ans) ou du tarif "enfant" s'il est adulte, il est nécessaire de nous contacter pour connaître les pièces à fournir pour justifier de son handicap.

3 - RÈGLEMENT DES COTISATIONS

Selon votre catégorie, deux modes de règlement des cotisations existent :

- Vous êtes salarié du Groupe Renault (y compris les filiales) : vos cotisations seront prélevées sur votre salaire.
- Dans tous les autres cas, nous vous remercions de compléter le mandat de prélèvement SEPA joint.

4 - CHANGEMENT D'OPTION

- Le changement d'option se fera au 1er janvier suivant la date de la demande (ex : si la demande est faite le 1er juillet n, le changement d'option sera effectif au 1er janvier n+1) sous réserve que le courrier parvienne à la Mutuelle avant le 31 décembre de l'année en cours. La première année d'adhésion, le changement d'option n'est possible qu'à la date anniversaire du contrat sous réserve que la demande parvienne à la Mutuelle avant ladite date. La demande de modification d'option doit être faite par écrit, datée et signée. Les adhérents de plus de 70 ans ne peuvent pas changer d'option pour une option supérieure.

5 - DÉMISSION

- Tout membre participant peut mettre fin à son adhésion tous les ans par lettre recommandée avec accusé réception, au siège de la Mutuelle au plus tard le 31 octobre de l'année en cours, selon les dispositions de l'article L221-10-1 du Code de la Mutualité. La démission prend effet au premier jour de l'année suivante conformément à l'article 12 des statuts.

LES PIÈCES À JOINDRE À VOS DEMANDES DE REMBOURSEMENT

Dans certains cas, vous devez joindre des pièces justificatives à vos demandes de remboursement. Vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des pièces originales à fournir, pour chaque type de soins

PRESTATIONS*	Si l'adhérent bénéficie de la télétransmission	Si l'adhérent ne bénéficie pas de la télétransmission
FRAIS MÉDICAUX COURANTS		
Honoraires médicaux des médecins généralistes, spécialistes (consultations et visites)	Aucune pièce	Décompte de la Sécurité Sociale (Décompte S.S.)
Honoraires des auxiliaires médicaux et examens de laboratoire		
Ostéopathie, chiropractie, kinésiologie, psychomotricien et psychologue	Facture originale, acquittée et détaillée	Facture originale, acquittée et détaillée
Radiologie - Transport	Aucune pièce	Décompte S.S.
PHARMACIE ET PROTHÈSE MÉDICALE		
Pharmacie et petit appareillage	Aucune pièce	Décompte S.S.
Substituts nicotiques (seuls les produits prescrits et achetés dans les pharmacies françaises seront remboursés)	Facture originale, acquittée et détaillée accompagnée de la prescription médicale	Facture originale, acquittée et détaillée accompagnée de la prescription médicale
Prothèses acoustiques prises en charge par la Sécurité Sociale	Aucune pièce	Décompte S.S. + Facture originale, acquittée et détaillée
Orthopédie		
HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE		
Frais de séjour, honoraires des médecins	Facture originale, acquittée et détaillée + formulaire AMC délivré lors de la sortie + un décompte S.S. si vous êtes allés dans un établissement non conventionné	Facture originale, acquittée et détaillée + formulaire AMC délivré lors de la sortie + un décompte S.S. si vous êtes allés dans un établissement non conventionné
Forfait journalier		
Chambre particulière et lit d'accompagnement (enfant de -12 ans)		
DENTAIRE		
Soins dentaires	Aucune pièce	Décompte S.S
Prothèses dentaires et frais d'orthodontie pris en charge par la Sécurité Sociale		Décompte S.S. + Facture originale, acquittée et détaillée
Parodontie	Facture originale, acquittée et détaillée	Facture originale, acquittée et détaillée
Prothèses dentaires et frais d'orthodontie refusée par la Sécurité Sociale	Facture originale, acquittée et détaillée précisant la partie des frais hors nomenclature	Facture originale, acquittée et détaillée précisant la partie des frais hors nomenclature
Implantologie		
OPTIQUE		
Monture et verres/Lentilles prises en charge par la Sécurité Sociale	Aucune pièce	Décompte S.S. + Facture originale, acquittée et détaillée
Lentilles refusées par la Sécurité Sociale	Facture originale, acquittée et détaillée accompagnée de la prescription médicale	Facture originale, acquittée et détaillée accompagnée de la prescription médicale
Appareillage d'aide à la vision (par an), nous contacter		
CURE THERMALE		
Soins et transport pris en charge par la Sécurité Sociale	Aucune pièce	Décompte S.S. + Facture originale, acquittée et détaillée

* Si vous n'avez acquitté que la part complémentaire de vos dépenses de santé (pharmacie, médecin, radiologie...), merci de nous transmettre le justificatif de ce règlement appelé Ticket Modérateur que le professionnel de santé vous délivrera.